

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du lundi 26 septembre 2016**  
**à 20 heures 30**  
**Séance Publique**

*Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le lundi 26 septembre 2016 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ABEL, Maire.*

**Présents :**

*M. Jean-Pierre INGLES. Mme Françoise MARTIN. M. Jean-Louis BRUNET. Mme Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT. Mme Joëlle GARCIA. Mme Nadine SAIGNOL. Monsieur Jean-Pierre BASSO. Monsieur André BATAILLE. . M. Michel DE LA OSA. M. Alain FABRE. M. Serge ROSSELL.*

**Absents Excusés ayant donné pouvoir :**

*Mme Emmanuelle BAILLY (procuration à Mr Jean-Pierre ABEL).*

*Mr Jacky COLL (procuration à Mr Jean-Pierre INGLES).*

**Absents :** *Mr Jacques CARTIER.*

oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**Désignation du Secrétaire de Séance**

En début de séance, il a été procédé à la désignation du Secrétaire de Séance. Le Conseil Municipal - à l'unanimité - désigne Madame Joëlle GARCIA comme Secrétaire de Séance.

**Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2016**

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte rendu de la séance du 15 septembre 2016 dont chaque Conseiller a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - **DECIDE** - à l'unanimité - d'approuver le compte rendu du 15 septembre 2016.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Intercommunalité. Vote du projet de nouveaux statuts de la Communauté de Communes.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil de la Communauté de Communes s'est réuni et a validé la proposition de statuts et le recueil de l'intérêt Communautaire.

Monsieur Le Président a expliqué qu'il est d'intérêt de refaire les statuts de la Communauté de Communes pour être plus réactif. Il a précisé que certaines compétences sont d'intérêt communautaire et qu'il serait judicieux qu'elles soient portées par la Communauté de Communes.

De plus, le Président a expliqué que les Communes ont trois mois pour se prononcer sur le projet de statuts et que d'ici là, la Communauté de Communes apportera des éléments financiers chiffrés à chaque Commune pour les aider dans leurs prises de décisions.

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts de la Communauté de Communes, le recueil de l'intérêt communautaire portant sur les compétences obligatoires et sur les compétences optionnelles ainsi que des éléments financiers envisagés.

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

le Conseil Municipal à l'unanimité : **DECIDE - Contre 13 ; Abstention 1** - de ne pas valider la proposition de statuts et **D'EMETTRE** un avis favorable quant au nouveau Nom de la Communauté de Communes à savoir : **PYRNEES CATALANES**.

### **2. Voirie. Courrier Administrés.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en Mairie le 08 septembre 2016 de Monsieur et Madame LIDA demeurant à 36 Avenue du Grand Balcon à BOLQUERE.

Ces derniers en tant que résidents de BOLQUERE depuis 1957, viennent au travers de ce courrier, faire part de leurs préoccupations diverses (état de la voirie, les caniveaux de bord de rue, création de nouveaux lotissements qui impliqueraient la disparition d'une partie de la forêt).

Le Conseil Municipal - n'émet aucun commentaire.

### **3. Affaires locatives. Avenant n°2 – Antenne relais Orange.**

*Affaires locatives. avenant n°2 – Antenne relais Orange.*

La Société ORANGE, dans le cadre de son activité d'opérateur de communications électroniques, a procédé pour l'exploitation de ces réseaux à l'implantation d'Equipements Techniques.

Un bail en date du 11 avril 2003 a été conclu avec la Société ORANGE France pour une durée de 12 ans.

La Commune de BOLQUERE, en tant que Bailleur, par courrier en date du 10 octobre 2014, a signifié à ORANGE, en tant que Preneur, sa volonté de mettre définitivement fin au bail par la signature d'un avenant n°1 en date du 08 Octobre 2015.

Compte tenu des délais d'instruction et de recours du Permis de Construire déposé par la Société ORANGE sur la Commune de FONT-ROMEU, les deux parties se sont rapprochées afin de signer un avenant n°2.

Cet avenant n°2 a pour objet de modifier **l'article XIII – DUREE, et l'article XV – LOYER.**

\* **à l'article XIII – DUREE – Modification de la durée :** «Le présent bail est consenti à compter du 11 avril 2016 et prendra fin le 31 décembre 2017».

\* **à l'article XV – LOYER – Modification de l'article XV du bail en date du 11 avril 2003 et de son avenant n°1 :** Le présent bail est accepté moyennant un loyer annuel de Six mille cinq cents (6 500) euros nets, toutes charges et taxes incluses qui prendra effet à compter du 11 avril 2016.

Au vu de ces données, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour accepter l'avenant n°2 au bail signé le 11 avril 2003 et l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **ACCEPTÉ** l'avenant n°2 tel que proposé et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

### **QUESTIONS DIVERSES**

SANS OBJET.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à **22 heures 00.**

Jean-Pierre ABEL  
*Maire*

Jean-Pierre INGLES  
*Adjoint*

Jackie COLL  
*Adjoint*  
*procuration à J.P. INGLES*

Françoise MARTIN  
*Adjointe*

Jean-Louis BRUNET  
*Adjoint*

Emmanuelle BAILLY  
*Conseillère Municipale*  
*procuration à J.P. ABEL*

Jean-Pierre BASSO  
*Conseiller Municipal*

André BATAILLE  
*Conseiller Municipal*

Jacques CARTIER  
*Conseiller Municipal*

*ABSENT*

Michel DE LA OSA  
*Conseiller Municipal*

Alain FABRE  
*Conseiller Municipal*

Marie-Claire FRANCEZ-  
CHARLOT  
*Conseillère Municipale*

Joëlle GARCIA  
*Conseillère Municipale*

Serge ROSSELL  
*Conseiller Municipal*

Nadine SAIGNOL  
*Conseillère Municipale*